

La XXIII - éme session de l'Assemblée Régionale Europe

- Erevan, 3-6 mai, 2010 -

Contribution de M. Georgică Severin

Sénateur

Membre de la Section roumaine de l'APF

Rapporteur de la Sous - commission de l'éducation de l'APF

Panel 2

La problématique de l'école face aux inégalités - les stratégies de la discrimination positive, la réalisation d'une réelle équité scolaire, la promotion de la réussite

Monsieur le Chargé de Mission,
Chers invités,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un agréable devoir de remercier la section arménienne qui a fait possible notre réunion aujourd'hui, dans les meilleures conditions et dans un esprit d'hospitalité et d'amitié.



En vue d'assurer l'accès égal de tous ses citoyens à l'éducation, de diminuer l'échec scolaire et d'élargir les opportunités éducationnelles, la Roumanie déploie tous ses efforts pour offrir des importantes facilités à rôle de protection sociale. Ces efforts seront diversifiés et intensifiés au cours des prochaines années, afin d'atteindre les cibles recommandées par l'Union Européenne dans ses plus récents documents: *La Stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive - Europe 2020*¹ et *Le Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation - Éducation et formation 2020*, qui mettent un accent

¹ Les 5 objectifs de la Stratégie sont les suivants :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ;
- 3 % du PIB de l'UE devrait être investi dans la R&D ;
- les objectifs « 20/20/20 » en matière de climat et d'énergie devraient être atteints (y compris le fait de porter à 30 % la réduction des émissions si les conditions adéquates sont remplies) ;
- **le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 % et au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur**
- il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

particulier sur l'augmentation du niveau d'éducation et sur la réduction du taux d'abandon scolaire dans l'Union.

- I. Une importante partie de ces facilités vise le système d'enseignement tout entier et je vais mentionner ici:
 1. la gratuité des manuels scolaires pour les élèves de l'enseignement obligatoire;
 2. la gratuité de l'assistance médicale et psychologique des enfants de l'enseignement pré-universitaire;
 3. le financement intégral des couts de la scolarisation du groupe préparatoire pour l'école;
 4. l'octroi d'un hors d'œuvre quotidien gratuit aux élèves – le **Programme «Croissant au lait»²** ;
 5. la corrélation de l'octroi de l'allocation d'état avec des critères qui encouragent la participation scolaire à l'enseignement supérieur;
 6. la stratégie de généralisation du **Programme «L'école après l'école»**, lancé en 2009, qui offre le financement et la méthodologie par le biais desquelles les établissements d'enseignement peuvent déployer des activités avec les élèves après les heures de cours, en assurant les conditions d'enseignement, de récréation, de sport; des activités d'enseignement de rattrapage pour ceux qui ont des difficultés d'enseignement ou d'accélération de l'enseignement pour les enfants surdoués.

En ce qui concerne nos projets dans ce domaine, je voudrais mentionner ici l'élaboration par le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Jeunesse:

- de *La Stratégie concernant l'éducation précoce*³;
- de *La Stratégie pour la formation et le développement des compétences parentales*;
- du *Project de la Loi de l'Education Nationale*, qui se trouve à ce moment en pleine débat parlementaire. Le Project prévoit que, suite à la naissance de chaque enfant, l'état roumain ouvre un compte par un dépôt équivalent à 500 euros. Les parents de l'enfant ou d'autres personnes physiques intéressées peuvent déposer dans ce compte des sommes dans la limite de 500 euros/an, qui deviennent déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 2% du revenu imposable. **Le compte d'éducation permanente** pourra être utilisé

² Le Programme a été initié pour les élèves des classes I-IV et élargi aux enfants de l'enseignement préscolaire et aux élèves du gymnase.

³ Un objectif qui doit être atteint avant 2014 est celui de faire bénéficier de l'éducation précoce 80% des enfants entre 2 et 5 ans. Le Project du budget a pris en considération le financement de l'éducation précoce par l'Etat et la nécessité de lancer le projet de construction de nouvelles maternelles et jardin d'enfants.

uniquement à la finalisation de l'enseignement obligatoire dans des buts strictement éducationnels, expressément précisés par la législation.

II. Une autre série de facilités vise les catégories de population désavantagée, des enfants et jeunes qui se trouvent dans des situations de risque scolaire ou ayant un accès réduit à l'éducation:

- les enfants /jeunes du milieu rural et des zones défavorisées;
- la population d'ethnie ROME;
- les enfants /jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux ;
- les autres groupes vulnérables - enfants et jeunes institutionnalisés, migrants, enfants/jeunes dont les parents sont partis pour travailler à l'étranger; enfants/jeunes gens infectés au VIH/SIDA.

Les plus importantes facilités qui visent les groupes éducationnels identifiés comme vulnérables, sont les suivantes:

1. **Le Programme nationale de protection sociale "Argent pour le lycée"** - assure le soutien financier pour les catégories de population à revenus réduits;
2. **Le Programme "Bourses rurales"** - l'octroi de bourses sociales pour les élèves de l'enseignement pré-universitaire d'état, provenant de familles désavantagées du point de vue socio - économique, de zones défavorisées ou de régions affectées par le chômage;
3. **Le Programme "Une deuxième chance"** - assure l'alphabétisation / fin des études de personnes qui n'ont jamais été scolarisés ou qui ont prématurément quitté le système d'éducation et ont dépassé l'âge légal pour être encadrés/ré-encadrés dans l'enseignement de masse⁴;
4. **Le Programme "Euro 200"** - offre un montant de 200 Euro pour l'acquisition d'un ordinateur à chaque enfant provenant d'une famille à revenus réduits;
5. L'assurance:
 - de la gratuité des fournitures scolaires pour les élèves provenant de familles à faible revenu;
 - des manuels en langue maternelle et des places spéciales pour les Roms aux lycées et universités;
 - de la protection sociale des enfants et des élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux – Une **Stratégie Nationale concernant l'éducation des personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux** est soumise au débat public et va suivre son cours législative vers l'adoption.

⁴ Le Programme a débuté il y a presque 10 ans. Au niveau du pays, les statistiques plus récentes indiquent un nombre d'approximatifs 4000 élèves qui participent au cours de l'enseignement primaire et approximatif 2400 élèves qui participent à l'enseignement secondaire inférieur.

- du transport des élèves se déplaçant d'une localité à l'autre pour aller à l'école et de la réhabilitation de l'infrastructure scolaire et des dotations des écoles des zones défavorisées, en vue d'améliorer l'accès et les conditions d'étude.



Tenant compte de l'actualité du sujet sur l'agenda européen, permettez-moi de vous présenter, très succinct, les lignes directrices des actions, aux niveaux national, régional et international, visant l'amélioration de la situation des populations d'ethnie Roms.

La situation socio-économique très difficile des Roms - estimées à 2%⁵ de la population de l'Europe élargie -, représente une réalité reconnue par l'Union européenne qui agit, depuis quelques années, dans quatre domaines clés: les droits, les politiques, le soutien financier et les actions de sensibilisation.⁶

Les conclusions adoptées par le Conseil de l'UE aux *Sommets européens des Roms de 2008 et 2010*⁷ et aux réunions de 2009 et 2010 de la *Plateforme de l'UE pour l'inclusion des Roms*⁸, ont montré, sans équivoque, la nécessité de concevoir des politiques menées à faciliter l'accès des Roms à l'éducation, à l'emploi et au logement, d'une part, et, d'autre part, de bannir toute politique susceptible d'aggraver ou d'entériner l'exclusion sociale et la ségrégation constante dont sont victimes les Roms.

⁵ Aucun chiffre précis n'est disponible. En ce qui concerne le nombre de Roms vivant dans l'UE, les données le plus souvent citées se fondent sur des estimations, ce qui montre que la collecte de données relatives aux ethnies reste un sujet sensible dans certains États membres.

⁶ Le Conseil européen de décembre 2007, «conscient de la situation très particulière des Roms dans l'Union», a demandé aux Institutions européennes de formuler «des propositions concrètes pour améliorer l'intégration des Roms, sous la forme d'une stratégie- cadre en faveur des Roms et d'un plan d'action communautaire pour les Roms, en mettant la priorité sur le développement des ressources humaines au sein de cette communauté».

⁷ **Le deuxième Sommet européen pour l'inclusion des Roms** (Cordoue, le 8-9 avril 2010) a été dédié aux réflexions sur l'élaboration d'une *Feuille de route* destinée à donner l'impulsion nécessaire aux travaux de la *Plateforme de l'UE pour l'inclusion des Roms*.

⁸ Il s'agit d'un mécanisme de gouvernance ouvert et flexible, mis en place par la Commission et par la Présidence de l'Union européenne à la demande du Conseil, qui permet aux acteurs de premier plan – institutions européennes, gouvernements nationaux, organisations internationales, ONG et experts – de collaborer en vue d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Ce n'est pas un organe officiel, mais un processus dirigé par ceux qui y participent.

De plus, neuf pays d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Croatie, Hongrie, Macédoine, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Serbie, et Slovaquie), pays ayant une minorité Roms significative, ont lancée l'initiative ***La Décennie pour l'intégration des Roms 2005 – 2015***, menée à mettre fin au cycle de pauvreté et d'exclusion parmi les Rom, un effort international⁹ concrétisé aussi par la création du ***Fond pour l'Education des Roms***.

Et, parce que de nombreux domaines essentiels liés à l'intégration des Roms (éducation, emploi, intégration sociale, services de santé, infrastructures et urbanisme) relèvent principalement ou intégralement de la responsabilité nationale, la Roumanie a implémenté sa ***Stratégie Nationale d'amélioration de la situation des Roms 2001-2010***, sous la coordination du Gouvernement et de l'Agence Nationale pour les Roms¹⁰. En ce qui concerne l'éducation, les priorités ont été les suivantes: l'assurance de l'accès des Roms à l'éducation obligatoire; l'amélioration de la qualité de l'éducation, la mise en œuvre des programmes d'intégration et de déségrégation, l'élargissement de l'accès à l'éducation préscolaire, à l'éducation universitaire et à des programmes pour l'éducation des adultes.



En ce qui concerne le dernier sous-thème de notre Panel – ***la promotion de la réussite*** - je voudrais seulement souligner que la Roumanie encourage aussi la formation d'une élite professionnelle dans tous les domaines d'activité. Dans ce sens, la ***Loi 17/2007 sur l'éducation des jeunes surdoués capables de haute performance*** offre le cadre législatif et technico-logistique approprié qui soutien l'accès de ces jeunes aux programmes d'éducation différenciés.

Je vous remercie de votre attention.

⁹ Parmi les partenaires internationales qui supportent le Décennie on trouve: La Banque Mondiale, La Commission Européenne, Le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, le Programme des Nations Unies pour le Développement, L'Institut pour une Société Ouverte, ainsi que les plus importantes organisations internationales des Roms.

¹⁰ Structure spécialisée de l'administration publique centrale, subordonnée au Gouvernement.